

Contact: info@publica.ch
Téléphone: +41 58 485 21 11

Caisse fédérale de pensions
PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Demande de prestations de survivants

Date exacte du décès (exemple: 31.03.2025)	Droit aux prestations dès le (sera complété par PUBLICA)
--	--

1. Identité de la personne décédée

Nom	Prénom
Date de naissance	Numéro AVS
Rue et numéro	NPA et localité
Canton	Pays
Lieu d'origine	Etat civil

2. Identité de la personne / des personnes survivante/s

- Conjointe ou conjoint: date du mariage avec la personne décédée
- Partenaire enregistrée ou enregistré: date du partenariat enregistré
- Partenaire (voir chiffre 3)

date:

Nom	Prénom
Date de naissance	Numéro AVS
Rue et numéro	NPA et localité
Canton	Pays
Lieu d'origine	Etat civil
N° de téléphone portable	Adresse e-mail
Nationalité 1	Nationalité 2



Enfants de la personne décédée ayant droit à la rente

Nom	Prénom	Numéro AVS ou date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		
Nom	Prénom	Numéro AVS ou date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		
Nom	Prénom	Numéro AVS ou date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		

Pour les enfants âgés de 18 à 25 ans encore en formation ou invalides à raison de 70 pour cent au moins au sens de la LAI, les pièces requises sous le chiffre 6 sont à communiquer à PUBLICA.

3. Rente de partenaire

Un contrat de partenariat a-t-il été déposé auprès de PUBLICA du vivant des deux partenaires?

Ja Nein

4. Autres prestations sociales

Les ayants droit éventuels ont-ils également droit à des prestations versées par:

l'assurance-vieillesse et survivants selon la LAVS (AVS)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance invalidité selon la LAI (AI)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance-accidents selon la LAA (AA)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance militaire selon la LAM (AM)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
une autre institution de prévoyance du 2 ^{ème} pilier?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
d'autres assurances sociales (étrangères)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
Si oui, précisez lesquelles?		



5. Paiement des prestations

Nom de la banque ou de l'office de poste / Localité	
Numéro IBAN (impératif)	Titulaire du compte
N° SWIFT / BIC (uniquement en cas de transfert sur un compte à l'étranger)	

Remarques:

- Les prestations sont versées en francs suisses exclusivement. Si vous souhaitez que les prestations soient versées sur un compte à l'étranger, les frais en lien avec ce virement vous seront imputés.
- PUBLICA peut soumettre le versement des prestations à la présentation d'un certificat de vie.

6. Pièces (une copie des documents suffit)

- acte officiel de décès
- livret de famille ou extrait récent (datant de moins de trois mois) du registre de l'état civil
- attestation du domicile datant de moins de trois mois
- décision d'octroi d'une rente AVS, AI, AA, AM ou d'autres assurances sociales (étrangères), en faveur des personnes survivantes
- attestation récente de formation professionnelle ou d'études pour enfants de plus de 18 ans
- décision de l'AI pour enfants de plus de 18 ans, invalides à raison de 70 pour cent au moins au sens de la LAI
- acte de nomination en cas de tutelle ou de curatelle

7. Obligation d'annoncer ou de transmettre (toujours par écrit) incombant à l'ayant droit ou aux ayants droit

- tout changement de domicile ou d'adresse de paiement (dans les dix jours)
- les changements d'état civil
- la fin de la formation d'enfants âgés de 18 à 25 ans bénéficiaires d'une rente d'enfant
- toute révision des prestations AVS, AI, AA, AM, ou d'autres assurances sociales (étrangères)
- le certificat de vie (sur demande de PUBLICA)

8. Collecte et communication de données

- a. La ou les personnes survivantes ou leurs représentantes ou représentants prennent acte que PUBLICA est autorisée à solliciter de toute personne ou instance pouvant entrer en ligne de compte (notamment du service médical, des médecins, des assurances privées ou publiques, des organismes publics), les renseignements qui, dans le cadre d'éventuelles prestations de survivants, sont indispensables pour déterminer, réviser ou rembourser des prestations, éviter l'attribution de prestations indues et exercer le droit de recours contre les tiers responsables.
- b. La ou les personnes survivantes ou leurs représentantes ou représentants prennent acte que PUBLICA est autorisée à répondre aux demandes écrites dûment motivées des personnes ou instances citées au point a), et à leur transmettre les renseignements qui, dans le cadre d'éventuelles prestations de survivants, sont indispensables pour déterminer, réviser ou rembourser des prestations, éviter l'attribution de prestations indues et exercer le droit de recours contre les tiers responsables.



9. Confirmation de la véracité et de l'exhaustivité des données

La ou les personnes soussignées confirment la véracité et l'exhaustivité des informations figurant sur le présent formulaire. Nous vous signalons en outre que si une prestation est indûment versée, elle devra être remboursée intérêts compris.

La ou les personnes survivantes ou leurs représentantes ou représentants

Lieu, date	Signature
Lieu, date	Signature
Lieu, date	Signature

10. Remarques